

Pourquoi Force Ouvrière dit NON au PPCR

Le 17 juillet 2015, la Ministre de la Fonction Publique a adressé à l'ensemble des fédérations syndicales de fonctionnaires, un « projet d'accord relatif à l'avenir de la fonction publique : la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations » dit PPCR. Après l'avoir analysé sur sa partie RH et avoir produit les grilles de reclassement (C, B et A). Les instances respectives de nos fédérations concernées se sont positionnées le 21 septembre 2015 en annonçant que FO ne signerait pas cet accord. La CGT et Solidaires ont également pris la même décision faisant que les parties signataires (FSU, CFDT, UNSA, CFTC, CGC et FA-FP) ne représentaient pas 50% des personnels, l'accord est donc devenu nul et non avenu. Pour autant, niant le principe des accords majoritaires dans la fonction publique; le Premier Ministre a décidé de manière unilatérale d'appliquer ce protocole, imposant comme l'a dit FO, un 49-3 du dialogue social.

Force Ouvrière dit NON, car c'est une dangereuse refonte des statuts:

Le PPCR implique que au nom des réorganisations successives, des transferts de compétences, « Les fonctionnaires doivent bénéficier de règles simplifiées... leur permettant de dérouler des parcours plus diversifiés ». On ne peut être plus clair : Plus de flexibilité, plus de « simplifications », conduisant la ministre de la Fonction Publique à proposer « des règles statutaires communes », des « démarches de mutualisations », des « rapprochements de corps », et des « corps interministériels ». Bref, une attaque sans précédent de tout l'édifice statutaire national fondé, pour la fonction publique de l'État, sur les statuts particuliers de corps.



Force Ouvrière dit NON, car les mesures salariales sont quasiment inexistantes:

La petite revalorisation (en enlevant la part liée aux primes) des catégories C et A est étalée de 2017 à 2020, et celle de la catégorie B de 2016 à 2018. Pour les catégories B, la revalorisation annoncée au 1^{er} janvier 2016 se limite à 6 points d'indice, dont 5 points de primes convertis en indiciaire, soit un seul point de gain effectif permettant d'absorber les cotisations retraite!

De qui se moque-t-on!

Le reste des augmentations sont prévues après 2017. Il n'échappe à personne que 2017 sera l'année de l'élection présidentielle et que les engagements du gouvernement actuel ne présage pas ceux du prochain gouvernement.

Force Ouvrière dit NON, car le PPCR supprime les mois de bonifications

Sous l'expression « cadence unique d'avancement d'échelon » se cache une mesure qui va remettre en cause une pratique de gestion dans la Fonction publique qui prévoit que les réductions d'ancienneté sont conditionnées par la manière de servir, et qui permet en particulier pour une partie des agents les moins bien rémunérés de bénéficier systématiquement de la durée minimum des échelons. Cette pratique appelée "mois de bonification" dans nos ministères va donc disparaître et va générer un allongement des carrières. **Le peu qui semble être donné va être de facto, repris par un déroulement de carrière plus lent.**

Force Ouvrière dit NON, car l'intégration des primes en points d'indice est dérisoire:

Comme nous le revendiquons, FO est favorable à l'intégration des primes statutaires dans le traitement. De même, nous rappelons l'impérieuse nécessité de revaloriser au minimum la valeur du point d'indice par une indexation annuelle sur l'inflation. Cela permet à la fois le maintien du pouvoir d'achat des grilles indiciaires mais aussi garantit le niveau des pensions. Les propositions ponctuelles d'intégration de primes du gouvernement sur ce point sont ridicules (**3 points pour la catégorie C, 5 points pour le B, et 7 points pour le A**).

Comparatif agent 46 ans 2ème niveau de grade 8ème échelon en 2016 incluant les 5 points d'intégration de prime :

	Catégorie B 2ème niveau de grade 8ème échelon en 2016	
	sans PPCR avec mois de bonification	Avec PPCR
2016	405	411
2017	405	413
2018	425	436
2019	425	436
2020	425	436
2021	445	452
2022	445	452
2023	445	452
2024	468	461
2025	468	461
2026	468	461
2027	468	480
2028	491	480
2029	491	480
2030	491	504
2031	515	504
2032	515	504
2033	515	504
TOTAL		- 1626 € brut étalés sur 18 ans -7,5 € brut /mois en moyenne

Le PPCR va entraîner pour certains une perte financière inacceptable.

Ainsi malgré l'annonce tonitruante du 1^{er} ministre le PPCR n'est pas bénéfique pour tous !

FORCE OUVRIERE DIT NON !

Force Ouvrière dit NON, car il s'agit de mesures RH négatives:

Dans le cadre du PPCR le Ministère de la Fonction Publique a choisi de mêler deux sujets : la gestion des ressources humaines (en lien avec les restructurations en cours et à venir) et le renouvellement des grilles indiciaires et des carrières

FO a maintes fois revendiqué qu'une distinction soit faite entre la revalorisation de la grille indiciaire et les mesures RH contenues dans l'accord qui n'ont aucun lien. Le gouvernement n'a jamais voulu scinder l'accord en deux parties indiquant que la revalorisation de la grille était une contrepartie aux mesures RH négatives.

Pour FO, cet accord dans sa partie revalorisation de la grille indiciaire n'est pas à la hauteur des objectifs affichés par le gouvernement, ni de nos revendications, ni des attentes des personnels.

FO affirme que le PPCR a principalement pour objectif d'accompagner les restructurations et les mobilités forcées imposées par la Réforme de l'État, la Réforme territoriale, ainsi que d'encadrer la maîtrise budgétaire de la Fonction publique territoriale.

Force Ouvrière dit NON, car cela impliquera des mobilités contraintes:

Appliquer ce protocole au MEDDE/MELTR, c'est imposer demain à un agent d'exercer des missions autres et dans un autre versant de la fonction publique.

Il est écrit dans le protocole : « les mobilités, entre les trois versants (État, Territoriaux, Hospitaliers), des fonctionnaires souhaitant enrichir leur parcours professionnel, sont pourtant encore difficiles en raison de l'existence de disparités entre les versants et la complexité des procédures ».

Des fonctionnaires « souhaitant » ? Chacun sait que de plus en plus, les mobilités sont contraintes, liées aux incessants abandons de missions, réorganisations permanentes et suppressions de postes qu'elles entraînent.

Force Ouvrière dit NON, car cela impliquerait une gestion locale et partielle des agents:

Il faut rappeler que le premier projet de protocole souhaitait l'introduction d'un « droit souple » qui se serait traduit par des instructions locales de gestion au détriment des règles nationales, permettant ainsi une gestion territoriale interministérielle voire inter fonctions publiques.

Cette partie a été retirée mais il est évident que le renvoi de l'avenir des CAP vers une réflexion au sein du Conseil Commun de la Fonction Publique (donc sur les 3 versants) pour discuter « des axes de modernisation et simplification » n'a rien du rassurant.

FO rappelle son attachement fort aux CAP et CCP, garantes de l'égalité de traitement qui doivent conserver leurs compétences et prérogatives sur tous les actes majeurs de gestion dans la carrière des agents.

La réforme territoriale et le plein pouvoir donné aux préfets de région et aux nouveaux exécutifs territoriaux tend vers une gestion locale de la mobilité notamment.

Force Ouvrière dit NON, car le projet sert les réformes qui créent des déserts administratifs:

Axe 1 point 2 du protocole « Mieux répondre aux besoins du service public »... en les supprimant avec la réforme territoriale !

Il est louable de vouloir garantir la présence de services publics sur tout le territoire et d'assurer une égalité des usagers devant le service public.

Pour FO, cela suppose qu'un terme soit mis à la suppression des services publics tant en zone rurale qu'en zones urbaine et péri-urbaine. Le gouvernement fait malheureusement exactement l'inverse avec la réforme territoriale et notamment la fusion des régions mais aussi les métropoles et les futurs groupements territoriaux hospitaliers qui réduisent la présence du service public et entraînent des mobilités forcées pour les personnels.

Faire croire aux agents que la mobilité choisie (ou volontaire) va être renforcée dans ce cadre c'est oublier les suppressions de postes, les fermetures de services et la disparition du service public de proximité...

Les secrétaires de collège B :

- collège des SACDD

Stéphanie FERRARI-PAILLET

☎ 05 56 73 14 76

@ Stephanie.Ferrari-Paillet@developpement-durable.gouv.fr

- collège des TSDD

Jean-Noel RAULT

☎ 05 49 06 89 45

@ jean-noel.rault@i-carre.net

